

INSURANCE AND WEALTH PLANNING SOLUTIONS

# HELVETIA PLAN DE VERSEMENT PORTEFEUILLE DE PARTS GESTION INDIVIDUELLE

Les produits financiers dont il est question dans le présent document sont des produits financiers dérivés. Ils ne peuvent être qualifiés de parts d'un placement collectif au sens des art. 7 ss. de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et par conséquent, ne sont donc ni enregistrés ni surveillés par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les investisseurs ne profitent pas de la protection prévue par la LPCC à leur égard.



SOMMAIRE



<b>1. Helvetia plan de versement</b>	<b>3</b>
<b>2. Approche modulable du placement</b>	<b>4</b>
<b>3. Gestion du placement et du risque</b>	<b>5</b>
<b>4. Sécurisation des gains</b>	<b>6</b>
<b>5. Brève explication des termes principaux</b>	<b>7</b>

## 1. HELVETIA PLAN DE VERSEMENT

**L'Helvetia Plan de versement a pour objectif de garantir des versements planifiables sur une période prédéfinie, tout en garantissant une flexibilité et une individualité maximale. En plus d'une garantie complète du capital, les clients de l'Helvetia bénéficient d'une rémunération garantie tout au long de la durée et ont en outre l'opportunité mensuelle de profiter de versements supplémentaires grâce à la sécurisation automatique des gains.**

A chaque étape du processus de placement, les experts financiers de Leonteq Securities et de l'Helvetia tiennent compte des objectifs de placement définis individuellement. Chaque Helvetia Plan de versement est traité individuellement à cet égard, sur la base des critères suivants:

- Durée choisie pour la phase d'accumulation
- Durée choisie pour la phase de versement
- Rémunération minimale garantie
- Montant et fréquence des versements garantis

### GARANTIE & OPPORTUNITÉ

Avec l'Helvetia Plan de versement, vous profitez de versements garantis, y compris une rémunération minimale garantie, ainsi que d'une participation à l'évolution des marchés de capitaux. Le versement garanti et l'opportunité de bénéficier de paiements supplémentaires au titre de la participation présentent un rapport équilibré, la durabilité de la chance de participation étant préservée grâce à un mécanisme de réserve anticyclique.

Les versements garantis et réguliers pendant la phase de versement sont effectués indépendamment de l'évolution des marchés des capitaux, dans la mesure où les réglementations définies dans les conditions générales de vente ont été respectées.

### RISCHI

Les clients de l'Helvetia supportent la totalité des risques de crédit et de défaillance en relation avec l'Helvetia Plan de versement et les placements sous-jacents. Ils supportent ainsi le risque de moins-value inhérent à une baisse des cours.

Les clients de l'Helvetia n'ont en outre aucun droit de créances envers l'émetteur des certificats utilisés ou le promoteur des placements de capital à terme, que ce soit en cas d'insolvabilité de l'Helvetia ou dans toute autre situation.

### TEMPS FORTS

- Versements garantis et réguliers sur une période prédéfinie
- Rémunération garantie sur toute la durée
- Opportunité mensuelle de profiter de versements de bonus sur toute la phase de versement restante grâce à la protection automatique des gains
- Phase d'accumulation au choix
- Phase de versement au choix
- Fréquence de versement mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle
- Avantages fiscaux par rapport aux rentes viagères

## 2. APPROCHE MODULABLE DU PLACEMENT

**Leonteq Securities a développé une approche modulable de l'investissement, dans laquelle différents blocs peuvent être combinés pour la gestion de la garantie et du risque, en tenant compte des objectifs de placement définis individuellement.**

### PORTEFEUILLE DE PARTS

Pour permettre une prestation garantie à l'échéance et une participation durable à l'évolution des marchés de capitaux, trois catégories de placement différentes sont utilisées:

#### **Partie garantie**

La partie garantie garantit que les différents versements garantis, y compris la rémunération minimale et les augmentations éventuellement déjà atteintes, sont réalisés, le placement est réparti entre les durées correspondantes en placement de capital à terme.

#### **Partie participation**

La partie participation permet de participer aux marchés de capitaux et d'atteindre ainsi des versements garantis plus élevés. Le client peut choisir entre différentes stratégies et en changer durant la phase d'accumulation. Plus d'informations sont disponibles dans le rapport mensuel.

#### **Partie réserve**

La partie réserve améliore la durabilité de la participation. En tant que stratégie de placement conservatrice, elle permet une réinjection dans la partie participation à l'issue d'une crise.

L'Helvetia investit la partie participation et la partie réserve exclusivement dans des certificats garantis par nantissement émis par Leonteq Securities AG (Zurich), agissant le cas échéant par le biais de sa succursale à Guernesey.

### RÉPARTITION INDIVIDUELLE DES PAIEMENTS

Le processus de placement débute par le placement personnalisé du paiement reçu en fonction du contrat respectif. Dans un premier temps, une part définie du paiement est investie dans la partie garantie afin de garantir les versements garantis. Le montant restant est réparti entre la partie réserve et la partie participation, conformément aux paramètres choisis afin de générer des plus-values et de maximiser les versements supplémentaires futurs.

#### TEMPS FORTS

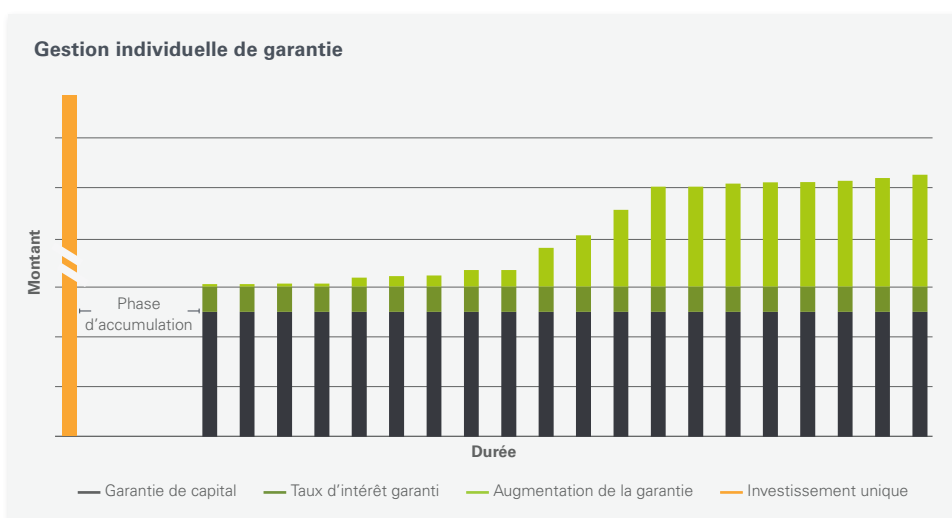
- **Placement et gestion du risque individuel**
- **Participation intéressante à l'évolution des marchés des capitaux**
- **Réduction du risque d'investissement à la fin de la période contractuelle**
- **Chaque portefeuille est régulièrement adapté à un environnement de marché en mutation, en tenant compte des objectifs de placement**

### 3. GESTION DU PLACEMENT ET DU RISQUE

#### GESTION INDIVIDUELLE DE GARANTIE

**La combinaison optimale des placements est déterminée pour chaque contrat.**

Si le portefeuille ne correspond plus aux objectifs de placement définis, sa composition est ajustée. Cette opération est réalisée essentiellement dans le cadre de la gestion des réserves et à travers la sécurisation des gains et fait l'objet d'un contrôle mensuel. La garantie des versements reste toujours la priorité numéro un. Ainsi les préférences personnelles sont prises en compte même en cas d'évolution du contexte économique.



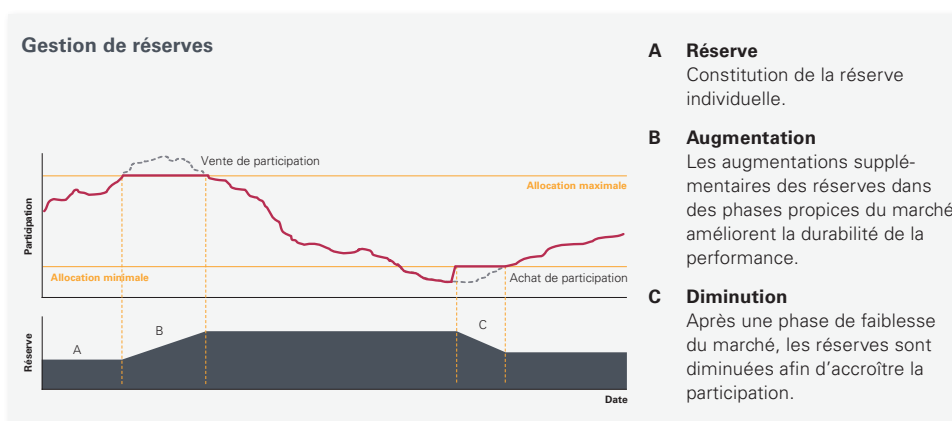
Les données hypothétiques ne sauraient constituer un indicateur fiable des évolutions futures.  
Source : Leonteq Securities AG

#### GESTION DE RÉSERVES

La répartition du placement entre une partie garantie et une partie participation comporte un risque de cash-lock. Si la valeur de la participation au marché de capitaux venait à baisser fortement, il n'existe plus beaucoup d'opportunités de rendement supplémentaire sur la toute la durée restante. L'Helvetia Plan de versement gère les réserves de manière à répondre à ce risque.

Pour pouvoir profiter des opportunités qui se présentent après des phases de marchés baissiers, une partie des investissements est placée dans une partie réserve et, après une crise, réinjectée systématiquement dans la partie participation. Lors des phases florissantes sur les marchés de capitaux, le montant de ce coussin de sécurité augmente.

Cette approche anticyclique réussit à diminuer les risques de fluctuation sans réduire la perspective de rendement.



- A Réserve**  
Constitution de la réserve individuelle.
- B Augmentation**  
Les augmentations supplémentaires des réserves dans des phases propices du marché améliorent la durabilité de la performance.
- C Diminution**  
Après une phase de faiblesse du marché, les réserves sont diminuées afin d'accroître la participation.

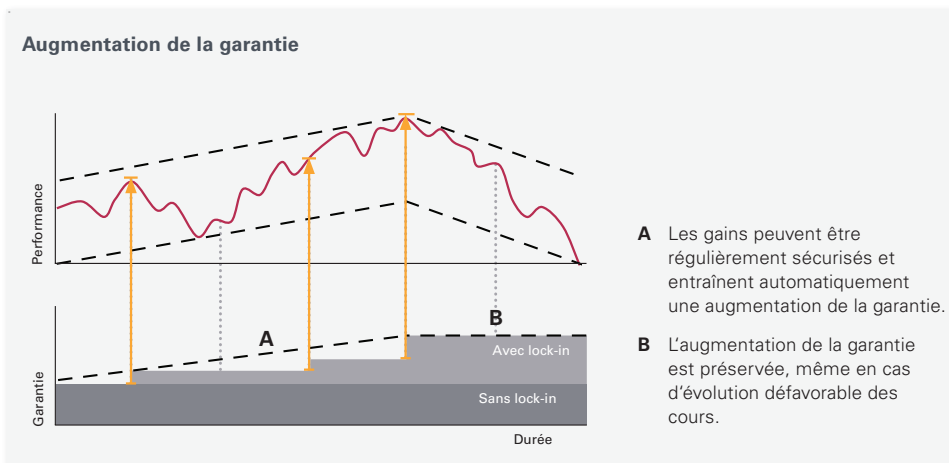
## 4. SÉCURISATION DES GAINS

### SÉCURISATION AUTOMATIQUE DES GAINS

La sécurisation automatique des gains permet de sécuriser régulièrement les gains dans la partie participation. Les gains réalisés entre-temps sont ainsi préservés jusqu'à la fin de la durée.

Techniquement, la sécurisation automatique des gains est obtenue par un transfert de la partie participation et de la partie réserve vers la partie garantie. Des journées d'observation sont organisées à intervalles périodiques; si, lors de ces journées, on constate que le rendement prédéfini est atteint, un transfert s'effectue automatiquement.

Sans la sécurisation automatique des gains, les plus-values seraient uniquement réalisables à la fin. Le client de l'Helvetia supporterait le risque de perdre les gains déjà réalisés.



## 5. BRÈVE EXPLICATION DES TERMES PRINCIPAUX

### PLACEMENT DE CAPITAL À TERME

Les placements de capital à terme sont mis à disposition par des prestataires tiers. Ils correspondent pour l'essentiel à un investissement dans une obligation à zéro coupon, où des investissements sont acceptés avec un disagio et remboursés à la valeur nominale à la fin de la durée. Ceux qui investissent dans des placements de capital à terme s'exposent au risque de défaut lequel dépend de la solvabilité de l'émetteur.

### CERTIFICATS

On désigne par certificats les reconnaissances de dettes dont l'évolution de la valeur dépend d'une ou de plusieurs valeurs de base (p. ex. actions, indices ou matières premières).

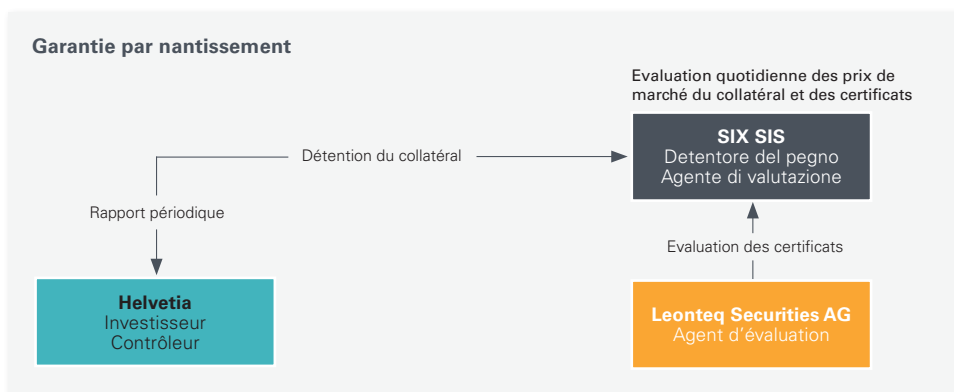
Les certificats font partie des produits financiers structurés. Ils offrent aux investisseurs la possibilité d'établir des stratégies de placement complexes et d'investir dans différentes catégories de placement. Ceux qui investissent dans des certificats s'exposent au risque de défaillance, lequel dépend de la solvabilité de l'émetteur. La garantie par nantissement permet de restreindre ce risque de défaillance de l'émetteur.

### GARANTIE PAR NANTISSEMENT

Les placements de l'Helvetia Plan de versement Portefeuille de parts se font en totalité ou en partie dans des certificats garantis par nantissement émis par Leonteq Securities (Zürich), agissant le cas échéant par le biais de sa succursale à Guernesey. La garantie par nantissement signifie le dépôt systématique de collatéral sous forme de titres ou de numéraire pour les valeurs de marché actuelles des certificats.

Le collatéral est crédité sur un compte nanti à l'Helvetia auprès de SIX-SIS et l'Helvetia peut en disposer en cas de réalisation des créances au titre des certificats.

L'Helvetia dispose d'une totale transparence sur ce processus et est informée en cas d'irrégularités. Si un retrait du collatéral s'avère nécessaire, SIX-SIS le transférera à Helvetia à la première demande.



SIX SIS SA est le dépositaire central pour la Suisse et est une division de SIX Group. SIX Group SA est l'exploitant de l'infrastructure de la place financière suisse. Ses champs d'activité englobent les transactions sur titres, le service sur titres, les informations financières et les échanges de paiement.

#### INFORMATIONS JURIDIQUES

La présente publication est destinée uniquement à des fins d'information et n'est pas le produit de recherche; elle ne constitue ni une recommandation d'achat de produits financiers, ni une offre, ni une incitation à répondre à une offre. Toutes les indications sont sans garantie. Les investisseurs supportent le risque entier de crédit de l'émetteur pour tous produits non sécurisés. Les présentes indications ne sauraient remplacer la consultation toujours indispensable et adaptée à la situation du client d'un conseiller financier avant toute opération sur produits dérivés.

La présente publication ne constitue pas un prospectus simplifié au sens de l'art. 5 LPCC, ni un prospectus d'émission au sens des art. 653a et 1156 du CO. La documentation du produit spécifique peut être obtenue auprès de Leonteq Securities AG, par tél.: +41 (0)58 800 1111, par fax: +41 (0)58 800 1010 ou par e-mail: [termsheet@leonteq.com](mailto:termsheet@leonteq.com).

La performance des sous-jacents des produits financiers dans le passé ne constitue aucune garantie de l'évolution future. La valeur des produits financiers est soumise aux fluctuations du marché, qui peuvent entraîner, le cas échéant, la perte totale ou partielle de l'investissement dans lesdits produits. L'acquisition de ces produits financiers entraîne des coûts/frais. Leonteq Securities AG et/ou une entreprise liée peuvent, concernant ces produits financiers, agir en tant que faiseur de marché, faire du négoce pour compte propre et procéder des transactions de couverture. Cela peut influencer le cours de marché, la liquidité ou la valeur de marché des produits financiers.

Toute reproduction totale ou partielle d'un article ou d'une image sans autorisation de Leonteq Securities AG est interdite. Nous déclinons toute responsabilité en cas de distribution sans sollicitation préalable.

© Leonteq Securities AG 2018. Tous droits réservés.



Dans un esprit de développement durable, cette publication a été imprimée à l'aide de processus neutres en émission de carbone et garantit une gestion durable des forêts du monde. Seule l'électricité verte a été utilisée dans le cadre de cette publication et elle a été transportée par un véhicule hybride.